



Liquidation et partage de la communauté

Par **FATOUE**, le **23/02/2012 à 14:11**

Bonjour, rnEn faite ma situation est un peu compliquée ,j'ai divorcé depuis 2007 et avec mon ex mari ;on avait un appartement ;comme on sait pas entendu sur le partage le tribunal a désigner un notaire sauf que le notaire n'a pas tenu compte de ce qu'on avait en commun pour ma part ;il a tenu compte pour mon ex mari mais pour moi ;il lui a compté les mois ou il y avait pas de locataire ;la taxe foncière et je trouve cela tout à fait normale que ce soit diviser en deux sauf que moi je payais le crédit de la voiture ;on avait aussi un lep en commun ;des actions et le partage des meubles n'a pas était fait non plus et j'ai envoyé plusieurs lettres recommander au notaire pour lui rappler tout cela mais rien et il y a quelques jours j'ai reçu un courrier pour me dire que la liquidation et le partage se ferait le 7 du mois prochain que je sois présente ou pas et je ne sais plus quoi faire dois je accepter l'accord en sachant que le notaire n'a pas tenu compte de ce qui doit me revenir ou pas ou dois je faire appel à un avocat ou refuser de signer le partage et aller au tribunal en faite je suis un peu perdu j'aimerais recevoir vos conseils en vous remerciant d'avance